



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/11/2019

Reçu en préfecture le 15/11/2019

Affiché le 15/11/2019

SLO

ID : 081-218102572-20191104-2019DEL74-DE

Date de la convocation
29.10.2019

L'an deux mille dix-neuf et le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mmes RAYNAL, VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mme BABAUX, Mr LEFERT, Mme TRUTINO, Mr SAMATAN, Mmes GONZALES, PAWLACZYK, Mr GALINIE, Mme KLIMEZACK-GIL

N° 19/74

Absents : Mr GUIRAUD procuration à Mr GRIALOU
Mme GARCIA procuration à Mme VILLENEUVE
Mr CROUZET procuration à Mr FABRE
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr MARTY
Mr GRIMAL procuration à Mr LE ROCH
Mme ANGLES procuration à Mr LEFERT
Mr DE GUALY procuration à Mr GALINIE
Mme THUEL procuration à Mme PAWLACZYK
Mme PELLEGRINI procuration à Mme KLIMEZACK-GIL
Mr PEYRONIE

Secrétaire : Mr LE ROCH.

Objet de la délibération

Par délibération en date du 30 septembre 2019, la ville a délibéré afin de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2019 pour atténuer la charge financière liée à la mise en œuvre de la première tranche de déploiement de la vidéo surveillance "secteur de la gare"

**DEMANDE DE
SUBVENTION DETR
2019 :
VIDEOSURVEILLANCE**

L'analyse des besoins a fait apparaître la difficulté de mutualiser, dans l'immédiat, les moyens relatifs à la supervision urbaine, obligeant La commune à prévoir un aménagement de ses locaux afin de l'accueillir.

Au regard de cette évolution la dépense hors taxe totale liée à la mise en œuvre de la vidéo surveillance s'élève à 48 785,24 € se décomposant comme suit :

Adopté à l'unanimité

Travaux	12 900,00 €
Equipement	<u>35 885,24 €</u>
Total	48 785,24 €

Au regard de cette évolution et afin d'atténuer la charge financière de la commune, il est sollicité au titre de la DETR 2019 une subvention correspondant à 50 % du coût hors taxe de la première tranche du secteur de la gare, soit une subvention attendue à hauteur de 24 392,62 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

MANDATE Monsieur le Maire afin de solliciter l'aide de l'Etat au titre de cette opération.



Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 novembre 2019
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental